

# FONDS INTERNE DÉDIÉ

## AVEC MICHEL DINET



**Michel DINET, Président de SAPIENTA GESTION**

Pour mieux comprendre les spécificités et les atouts du Fonds Interne Dédié (FID), Thierry Simphal (Fipagest - Groupe Insinia) a interrogé Michel Dinet, Président de Sapienta Gestion.

Une discussion éclairante sur la gestion sur mesure, l'ouverture au marché financier international et les solutions adaptées aux patrimoines les plus exigeants.

**Q**

**T.S : Michel, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un « FID » ?**

M.D : Il s'agit d'un fonds créé spécialement pour un souscripteur, accessible par lui et/ou ses proches. Logé au sein d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation luxembourgeois, le fonds est détenu par la compagnie d'assurance et sa gestion financière déléguée à une société de gestion.

Pour répondre à la demande des investisseurs, FIPAGEST sélectionne la compagnie d'assurance idoine et le dépositaire bancaire des fonds adapté, après avoir évalué le profil de risque et leur niveau de durabilité.

C'est ensuite, une société de gestion agréée, comme SAPIENTA Gestion qui intervient pour mettre en œuvre la politique de gestion définie.

En résumé, l'investisseur confie un mandat de gestion sur un compte bancaire dédié encapsulé dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

**Q**

**T.S : Pourquoi la gestion peut être différente et pertinente ?**

M.D : Le premier avantage est l'ouverture totale au marché financier, à opposer au contrat d'assurance vie de droit français où le choix des supports est cantonné à la sélection de l'assureur.

Dès qu'on parle de choix de titres, le premier exemple qui vient à l'esprit est la capacité à intervenir sur des titres vifs et en corollaire sur les ETF (Exchange Traded Fund) qui sont des outils cotés.

L'avantage de l'ETF coté est la capacité d'intervention immédiate du fait d'une cotation continue... contre au moins deux jours dans le cadre d'unités de compte traditionnelles dans les contrats de droit français.

Autre avantage de l'ETF, des coûts très faibles de gestion, une sorte d'effet autorégulateur de l'allocation puisque l'ETF restitue la performance d'un indice financier, les évolutions des pondérations dans l'indice sont donc automatiquement répliquées.



Q

**TS : Et pour les poches plus prudentes ?**

MD : C'est effectivement dans le monde des poches d'allocations les plus prudentes que le FID trouve toute son efficacité. En élargissant la palette financière, l'accessibilité à des produits obligataires à rendement moins volatiles est rendue possible.

Les stratégies « alternatives » en général accessibles à partir de seuils élevés deviennent également des outils complémentaires pour la recherche de performance absolue (qui cherchent une performance positive quel que soit le sens du marché). On retrouve dans cette famille les fameux « hedge funds », et l'engagement de SAPIENTA Gestion est de ne sélectionner que des fonds agréés en Europe (UCIT) et à liquidité quotidienne. Ces solutions permettent de proposer une gestion pertinente pour, par exemple, les capitaux de holdings patrimoniales.

Q

**TS : Quelles sont les autres impacts de marchés que l'on peut capter en FID ?**

MD : Dans un FID, il est possible de détenir des actifs dans différentes devises, par exemple en CHF ou en USD pour ceux qui ont leurs intérêts dans ces devises ou qui envisageraient un effacement de l'€. Cette gestion multi devises peut se concevoir comme une véritable diversification.

Certains investisseurs craintifs, nous questionnent également parfois pour chercher une indexation à l'or ou à d'autres matières premières dont l'aspect concret peut paraître rassurant. On peut également noter l'intérêt que portent ces mêmes investisseurs à leur proposer des outils qui les exposent à la croissance des cryptoactifs ou du private equity par exemple.

Ces solutions sont évidemment mises en œuvre dans un périmètre de liquidité et une régulation totale des actifs confiés, dans le cadre réglementaire qui nous gouverne.

**En conclusion**

Le FID est un outil moderne à la disposition des gestionnaires de patrimoine et de leurs clients, même si le seuil d'accès aux alentours de 200 000 € peut paraître élevé. La capacité d'adaptation aux besoins est particulièrement évolutive pour accompagner l'innovation des marchés et des segments investissables.